

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2018/154 - 31030 - Insertion professionnelle
Propositions d'actions départementales cofinancées
par le Fonds Social Européen

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer, en qualité d'autorité gestionnaire du FSE, une subvention au titre du Fonds Social Européen d'un montant de 1 044 250€, correspondant à 50% du total des dépenses éligibles de 2 088 500€, au bénéfice du Département du Bas-Rhin pour l'opération de « mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA » menée de 2017 à 2019 par son équipe emploi, ventilée comme suit : 376 250 € en 2017, 334 000 € en 2018 et 334 000 € en 2019 ;
- d'attribuer, en qualité d'autorité gestionnaire du FSE, une subvention au titre du Fonds Social Européen d'un montant de 224 250€, correspondant à 50% du total des dépenses éligibles de 448 500 €, au bénéfice du Département du Bas-Rhin pour l'opération d'assistance technique aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Social Européen de 2017 à 2019, ventilée à hauteur de 74 750 € par an ;
- d'approuver en qualité d'autorité gestionnaire du FSE et en qualité de bénéficiaire d'aides au titre du FSE, les termes de la convention type jointe en annexe à la présente délibération et autorise le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1117674-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18